

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 novembre 2011

Nombre de Conseillers : en exercice / 11 / présents / 10 / votants / 10 /

L'an deux mil onze, le 08 novembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 02 novembre 2011, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, Nathalie VESLARD, MM. BOUCHAUD Guy, PICHON Robert, HAYE Guy, BOSSELUT Robert, GERAUD Pascal, , M. Jean Pierre DURAND .Claude ROUSSEAU,

ABSENT : ROCHE Olivier

SECRETARE : Sandra COMBY.

Le Maire prononce les mots de bienvenue et remercie tous les membres du Conseil pour leur présence. Il sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur l'aliénation du chemin rural qui mène à la ferme de Mme SLUTTER du Grand Clos. Cette autorisation est accordée à l'unanimité.

1/ Délibération sur le changement d'assiette des chemins ruraux de Charoncle-Bas, Les Bessades-La Pierre Plate-Le Mercier, La Rouye :

Le Maire annonce que les dossiers sont prêts à être mis à l'enquête publique, que tous les riverains ont accepté le nouveau tracé de ces chemins. Le Conseil décide à l'unanimité la mise à enquête publique pour le changement d'assiette de tous ces chemins

2/Délibération sur l'aliénation du chemin rural du Grand clos (SLUTTER) :

Le Maire annonce que pour des problèmes de voisinage, Mme SLUTTER a décidé de clôturer sa propriété et souhaiterait installer une barrière sur le chemin rural qui mène aux bâtiments de sa propriété et donc acquérir ce chemin rural. Après étude du dossier l'ensemble du Conseil décide de vendre ce chemin à Mme SLUTTER aux conditions actuelles et de mettre cette décision à enquête publique.

3/Décisions modificatives du budget :

Afin de financer l'acquisition d'équipements électriques pour les chapiteaux, l'achat d'un enfonce pieu et la réhabilitation de l'ancienne cantine le Maire sollicite l'autorisation de modifier le budget 2011 par le transfert de 3287,12 Euros des articles 2184 et 2313 vers les articles 2188 et 2315. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

4 /Délibération sur la convention d'entretien des chemins PDIPR.

Le Maire explique que la majorité des délégués de la COMCOM s'est prononcée pour que l'entretien courant des chemins PDIPR soit effectué par chaque commune sur son territoire. Il demande aux membres du Conseil si cette décision est conforme aux souhaits de la commune. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour la signature de cette convention.

5/Délibération sur la répartition du produit perçu à l'occasion de l'octroi de concessions au cimetière.

Le Maire explique que la loi du 21 février 1996 a supprimé par erreur l'obligation de reverser aux organismes sociaux tout ou partie du produit tiré des concessions de cimetières et qu'une délibération qui déciderait d'attribuer la totalité du produit au profit du seul budget communal est tout à fait légale. Il ajoute qu'au niveau de la commune l'Association AIS et la Mairie sont beaucoup investies dans le domaine social et il souhaite par conséquent que tous les produits générés par les ventes de concessions restent au niveau communal. Le Conseil vote à l'unanimité l'attribution de la totalité du montant des ventes de concessions au profit du seul budget communal.

6/ Assurance CNP au profit des agents municipaux.

Le Maire rappelle la Mairie a souscrit une assurance annuelle auprès de la CNP afin de garantir plus de moyens aux Agents en cas de maladie ou d'accidents. Il explique que cette assurance ne peut être renouvelée annuellement qu'après décision du Conseil. Il demande donc l'avis du Conseil pour l'année prochaine. Celui-ci se prononce à l'unanimité pour la reconduction de ce contrat d'assurances.

7/Délibération sur la télétransmission des actes administratifs.

Le Maire explique que la communauté de communes souhaiterait utiliser davantage les moyens modernes de transmission des documents et demande par conséquent aux communes de se prononcer sur l'abonnement à ces nouveaux moyens de télétransmission des actes administratifs. Le Conseil décide à l'unanimité la nécessité de s'adapter aux moyens modernes et accepte que la commune adhère à ce nouveau système.

8/Délibération sur le choix du prestataire du site Internet WWW.saint-mesmin.com :

Le Maire souligne que depuis 3 ans qu'il existe notre site doit être amélioré et actualisé plus souvent. Il fait part des problèmes rencontrés avec le prestataire actuel à qui de nouvelles directives ont été données. Parallèlement à cela il a fait établir un devis par un autre prestataire. La comparaison des devis montre que pour la même prestation le prestataire actuel est le moins disant. Le Conseil accepte à l'unanimité de continuer avec ce prestataire qui s'est engagé à respecter le nouveau cahier des charges qui lui a été remis.

9/Bilan de la saison de pêche.

Le Maire dresse le bilan de la saison de pêche qui fait apparaître un solde positif de près de 200 Euros. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour que cet argent soit affecté à l'achat de poissons qui seront lâchés prochainement dans les deux étangs.

10/Bilan location Cantou et gîte communal.

Le Maire présente le bilan financier de la location du Cantou et du Gîte communal. Le Cantou fait apparaître un solde positif de 13650 Euros et le Gîte communal de 2585 Euros. Le Maire pense que ces résultats peuvent être encore améliorés par davantage de publicité, par la mise en place de la télévision numérique et de l'ADSL dans les deux gîtes. (Ce qui est en cours de réalisation).

Il souligne l'implication importante des agents municipaux dans cette réussite et les félicite pour les résultats obtenus.

11/Désignation d'un délégué communal à la commission petite enfance de la COMCOM :

La Maire explique que la COMCOM a pris la compétence « Petite enfance » et qu'il serait bon que la commune ait un représentant dans la commission intercommunale ad hoc. Sandra COMBY est volontaire pour occuper ces fonctions. Le Conseil soutient à l'unanimité sa candidature et la remercie de bien vouloir s'investir dans cette commission qui pourrait venir en aide aux parents qui ont des difficultés pour faire garder leurs enfants.

Divers

Renforcement réseau électrique Les Monts et Chacord :

Suite aux dernières difficultés rencontrées par les habitants de ces hameaux le mois dernier, le Maire a demandé le renforcement électrique de ce secteur et la mise en

place de câbles gainés .Il rappelle qu'en 2011 le renforcement des secteurs de Boussac et La Quintinie doit être réalisé.

Entretien chemins ruraux à Boussac.

Suite aux difficultés rencontrées par les agriculteurs de ce secteur, le Maire va effectuer un état des lieux et faire procéder aux opérations d'entretien nécessaires.

Entretien des chemins ruraux à Veaupeytourie:

Le Maire a fait part des difficultés qu'il a rencontrées avec certains riverains pour déterminer la largeur donc entretenir les deux chemins ruraux qui mènent aux Fontanelles .Il précise que l'un des chemins a été élargi en 1957 pour grande partie aux frais de la commune (factures retrouvées et montrées au membres du Conseil) , que les riverains de l'époque avaient cédé gratuitement une bande de terrain de 2 mètres de part et d'autre du chemin ancien existant cadastré alors à 3 mètres (documents existants et montrés aux membres du Conseil) et qu'actuellement il poursuit ses recherches dans les archives municipales pour tenter de trouver d'autres documents éventuels. Le Maire ajoute qu'à l'issue de ses recherches il invitera les riverains à une réunion de concertation pour officialiser au moindre coût l'implantation actuelle de ce chemin rural. L'ensemble du Conseil souligne que le cas posé par ce chemin n'est pas unique car en effet plusieurs chemins ruraux ont été élargis avant les années 1960 avec l'arrivée des moyens mécaniques et qu'à l'époque on ne faisait appel ni à un géomètre ni à un notaire pour réaliser et officialiser ces opérations.

Piste de boules :

Le Maire annonce que la piste de boules a été réalisée sur le terrain à côté du Gîte communal .

Borne WIFI :

Le Maire annonce qu'il a obtenu la subvention pour l'installation de la borne Wifi et que celle-ci sera installée avant le fin de l'année.

Défibrillateur :

Claude ROUSSEAU remarque que de plus en plus d'activités sont organisées à SAINT-MESMIN, que le village est loin de tout centre médical et qu'il serait peut être opportun de se doter d'un défibrillateur. Le Conseil trouve cette remarque fondée et demande au Maire d'étudier la possibilité de se doter d'un tel appareil.

11 novembre : Le pot qui était prévu à la salle d'accueil sera offert par Hélène et Ron LOURIER dans leur restaurant à CHERVEIX-CUBAS.

19 novembre : La soirée châtaignes sera animée par Nathalie LEGAY, la troupe du Saut Ruban, le cidre fabriqué par R. PICHON et Gilbert VALADE sera dégusté avec les gâteaux préparés par les familles. L'entrée est gratuite, le cidre , les gâteaux et les châtaignes aussi , une loterie sera organisée en fin de soirée. Les amis des communes voisines sont cordialement invités.

Achat des cadeaux de fin d'année. Sandra COMBY est chargée d'acheter les cadeaux et les chocolats pour tous les Saint-Mesminois âgés de moins de 11 ans.

Yvette DEVAUD est chargée de confectionner les colis cadeaux que la municipalité offrira à tous les Saint-Mesminois âgés de plus de 75 ans qui n'auront pas pu participer au repas des Aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22H15.